

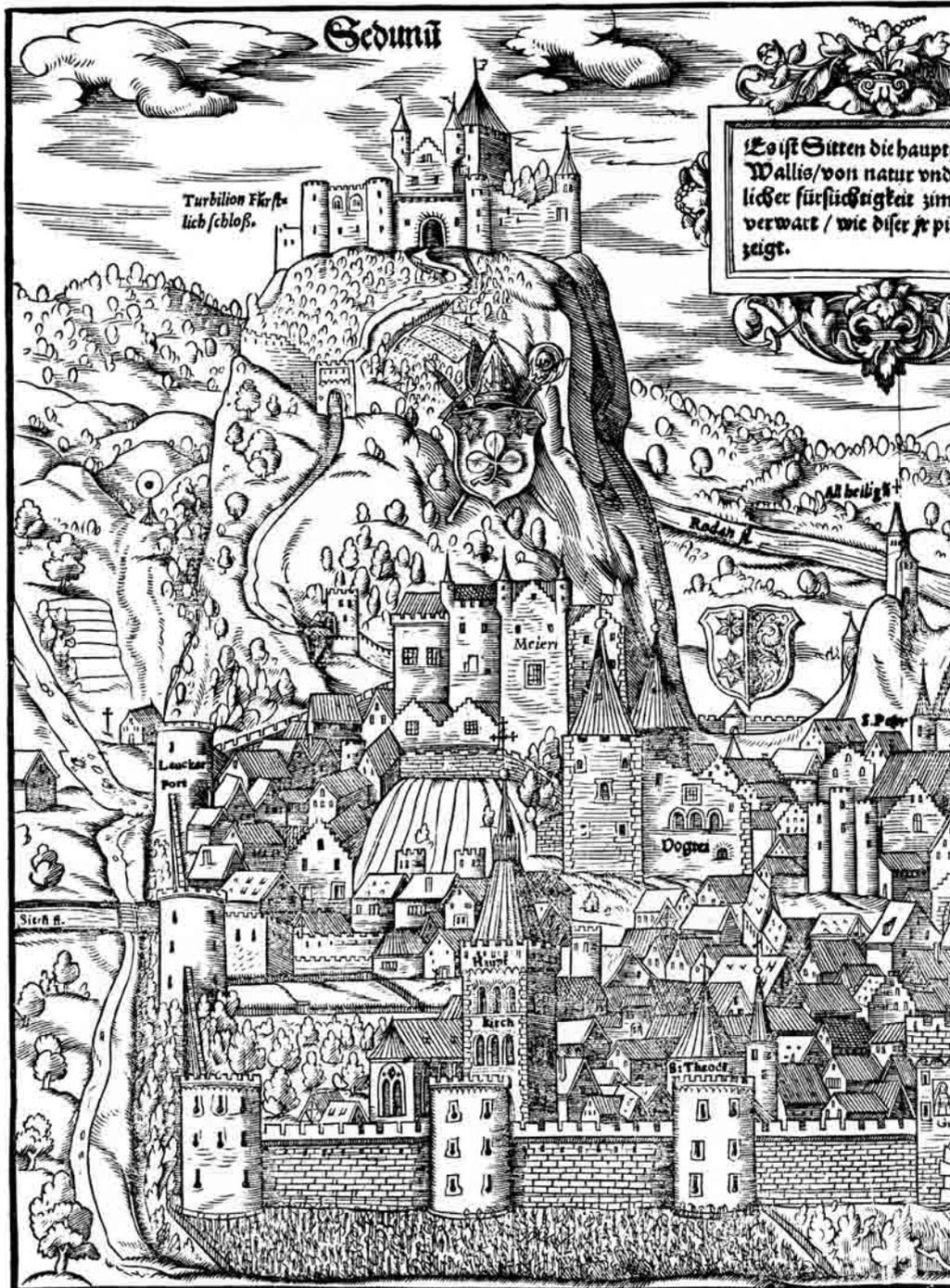
LA PORTE DE COVENT LE MUR OUBLIÉ DE L'ENCEINTE

Sedunum Nostrum 2012

Remerciements

- › au Service des bâtiments,
monuments et archéologie,
notamment à **RENAUD BUCHER**,
pour le mandat d'étude et
la mise à disposition des documents,
- › à **CHANTAL AMMANN-DOUBLIEZ**,
ANTOINE LUGON et **CHRISTINE PAYOT**,
pour les informations transmises,
- › aux Archives de l'Etat, notamment
à **HANS-ROBERT AMMANN**,
PATRICIA BENEY et **JEAN-PIERRE**
THEYTAZ, pour leur grande aide,
- › aux Archives de la Ville de Sion,
notamment à **PATRICE TSCHOPP**,
pour les informations transmises,
- › à **MARIO DE COCATRIX**,
pour le soutien en infrastructure,
- › à **ALESSANDRA ANTONINI**,
MURIEL ESCHMANN RICHON
et **FRANÇOIS MARIÉTHOZ**,
pour la révision et la mise en forme
des textes.

INTRODUCTION	7
LES REPRÉSENTATIONS ANCIENNES	8
LES SOURCES ÉCRITES	12
LE STATUT DE LA PORTE DE COVENT	16
LA FONCTION DE L'ENCEINTE ORIENTALE	22
LA SIGNIFICATION DU NOM «COVENT»	23
LE MUR DE COVENT AUJOURD'HUI	26
VERS UNE RÉHABILITATION DE L'ENCEINTE ORIENTALE?	33
CRÉDIT DES ILLUSTRATIONS	36
ABRÉVIATIONS	36



Sedunū

Turbilion Fürstlich schloß.

Es ist Sitten die haupt
Wallis/ von natur vnd
licher fürstlichkeit zim
verwart / wie diser ze p
zeigt.

Alle heilig

Roden fl.

Leucker Port

Meyeri

Dognu

St. Peter

Sion fl.

Kirch

St. Theod

FIG. 1

Sitten

Statt inn
mensch
lich wol
ctur an

Valeri wapen



Valeria

Der boden umb die statt
Sitten ist über die maß
fruchtbar an allēdingē des
rēd mēsch gelebr. Sān do
wachtē korn / wein saffer/
obst/man hat gūt kēß vnd
fisch do/auch vil viechē.
Vff den spitzigen bergenn
vnd felsen hat dasland vil
gemēße/steinböck/murmel
thier/fasanen/auwibānē/
parnisen/tephāner/geyrē/
schneegens vñ der gleichē/
von welchen hie vnden eitt
besunder capitel verzeichē
net ist.

S. Trinius

Rodanus fl.

Rossen port

in die port





FIG. 2



INTRODUCTION

Nous avons tous à l'esprit l'image de la ville médiévale de Sion au XVI^e siècle, entourée de son mur d'enceinte jalonné de portes et de tours [FIG. 1 **Gravure de Sebastian Münster datée de 1550**]. Bien qu'en grande partie détruit, il en reste néanmoins encore quelques témoins. Du côté nord, la muraille est conservée à la rue des Tonneliers ainsi qu'à l'opposé, où la Tour des Sorciers fortifie l'angle occidental; du côté ouest, le tracé est attesté par des fondations découvertes sous le palais du Gouvernement et sous la rue des Remparts; du côté sud, le mur a été repéré en fouille sous la place du Midi, tandis qu'au-delà de la Sionne, il apparaît en élévation jusque contre le rocher, où il se termine par une tour¹. Mais qu'en est-il du flanc oriental? Les collines étaient-elles suffisamment abruptes pour garantir la défense? Prenons le temps de partir à la découverte du site. Montons la rue des Châteaux jusqu'au vallon niché entre le château épiscopal de Tourbillon et les résidences fortifiées du Chapitre érigées sur la colline de Valère. Longeons les vergers depuis la place Maurice Zermatten jusqu'au col, passons à côté de l'ancienne poudrière et de la «Pierre à Venetz», puis descendons en pente douce sur l'autre versant. Nous trouverons notre chemin barré par un mur, certes partiellement reconstruit pour soutenir les terrasses des vignes, mais en grande partie fort ancien, délabré, recouvert de lierre. Sa silhouette crénelée et ses bastions en saillie ne laissent aucun doute: il s'agit d'une fortification médiévale [FIG. 2 **La muraille en contrebas de la poudrière longe la corniche rocheuse**] [FIG. DOS DE COUVERTURE. **Plan général**].

Cette muraille, parfaitement représentée sur l'ancienne gravure de Münster [FIG. 1], est connue dans les textes sous le toponyme «porte de Covent». Grâce à un mandat de recherches historiques attribué par le Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie, cet ouvrage est aujourd'hui mieux connu. Ce bulletin de Sedunum Nostrum permettra de le sortir de l'oubli.

¹ ALESSANDRA ANTONINI,
Espace des Remparts.
De l'enceinte médiévale
à la zone de rencontre,
Sedunum Nostrum 80,
Sion 2009.

- ² Bourgeoisie de Sion, Hôtel de ville.
- ³ *Plan de la route de Genève à Milan par le Simplon (1802)*, conservé aux Archives nationales de France, Paris. Publié par MICHEL LECHEVALIER, *La mission des ingénieurs géographes français en Valais en 1802*, Valsesia LX, 2005, P. 411-432.
- ⁴ AEV, LOUIS DE RIEDMATTEN, P 19.

LES REPRÉSENTATIONS ANCIENNES

Toutes les gravures du XVI^e siècle représentant la ville depuis l'ouest montrent la muraille barrant le petit col entre Valère et Tourbillon. En 1550, SEBASTIAN MÜNSTER représente la ville de façon symbolique, indiquant les bâtisses majeures. Sur cette gravure, les fortifications orientales de Covent sont dessinées avec une porte aménagée dans une tour [FIG. 3 **Extrait de la gravure de Münster fig.1**]. Le lavis anonyme daté de la fin du XVI^e siècle conservé au Musée cantonal des beaux-arts, moins schématique que le premier, reprend la même vue. [FIG. 4 **Extrait du lavis anonyme**]. Ce lavis représente un mur crénelé avec une tour, mais sans porte – une différence due sans doute aux problèmes de perspective. Les deux illustrations signalent en outre un détail intrigant entre la porte de Covent et la chapelle de Tous-les-Saints: une petite tour, ou maison, flanquée d'une roue. Faisait-elle partie des défenses, ou était-ce la maison abritant la citerne attestée par le lieu-dit «champ du puits»?

Les gravures du XVII^e siècle n'indiquent pas la muraille orientale. Au XVIII^e, vers 1760, de Torrenté dessine l'une des rares vues de la ville depuis le sud, avec le mur crénelé de Covent. [FIG. 5 **Extrait du lavis de de Torrenté**]. A gauche, entre les deux vignobles en terrasse, la tour en saillie est représentée avec des créneaux et une toiture, mais sans porte. Plus à droite apparaît une tour flanquante fermée sur ses quatre faces².

Près de quarante ans plus tard, en 1802, l'ingénieur français NICOLAS CÉARD, qui dresse le premier plan de la ville, ne montre plus aucun intérêt pour notre mur: si Valère et Tourbillon sont relevés correctement avec leurs enceintes, la muraille de Covent n'y figure pas³. Pourtant, sur le plan de 1825 conservé aux Archives de l'Etat, elle est encore clairement indiquée en tant qu'élément bâti de la ville [FIG. 6 **Extrait du plan de Louis de Riedmatten dressé en 1825**]⁴. On reconnaît parfaitement la tour en saillie au sommet d'un éperon rocheux, puis le mur qui remonte

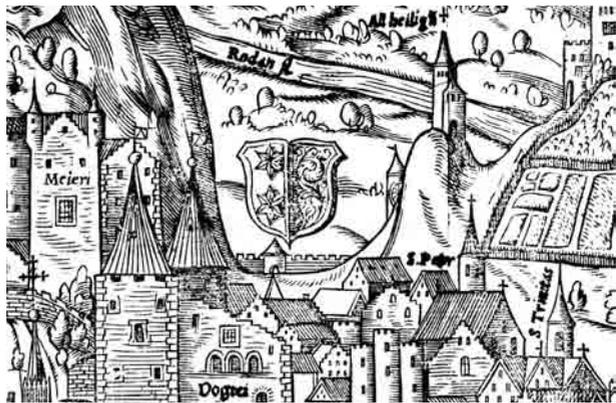


FIG. 3, 4



FIG. 5

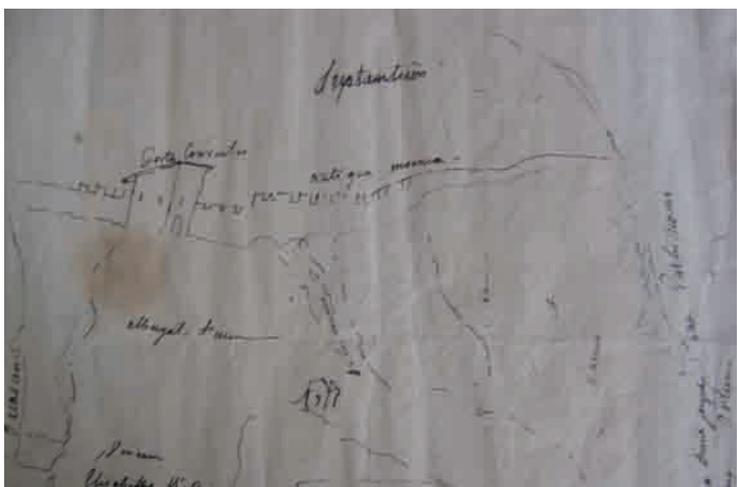


FIG. 6, 7

⁵ ALESSANDRA ANTONINI, Sion, Colline de Tourbillon –fortifications avancées, Vallesia LXI, Sion 2006, p. 433-435.

⁶ ABS, Tir. 99-13.

⁷ AC Sion, S5-3 (116).

sur la colline de Tourbillon et contourne la tour circulaire faisant partie des défenses orientales du château⁵.

Le dessin daté de 1800 ou 1832, conservé aux Archives de la Bourgeoisie et accompagnant les textes d'une vente de terrain, représente notre mur (*antiqua moenia*) comme point de repère au-dessus de la vigne en question: la tour, désignée explicitement comme «*porta Conventus*», est représentée comme sur le dessin de de Torrenté [FIG. 5] avec deux fenêtres sur sa face longue et une fenêtre sur sa façade courte qui, maintenant, est dotée d'une porte. A droite de la tour, le redent du crénelage de la muraille indique l'emplacement du bastion saillant [FIG. 7 **Dessin conservé aux Archives de la Bourgeoisie**]⁶.

Enfin, en 1874, le mur est pour la première fois représenté de manière exacte sur le plan cadastral de la ville de Sion.

[FIG. 8 **Extrait du plan cadastral, relevé de base orienté vers le nord-est, «Levé en Octobre 1874»**]⁷. On reconnaît parfaitement le bâtiment de la poudrière et, en contrebas, la muraille avec la tour à gauche et le bastion saillant à droite.

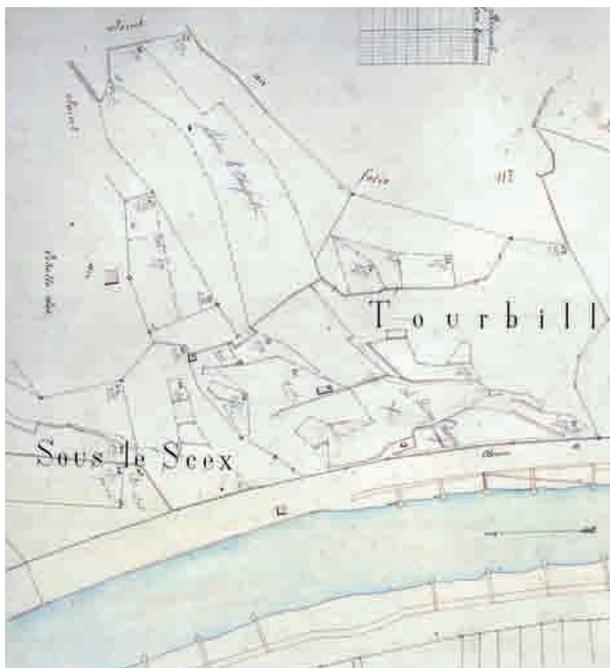


FIG. 8

LES SOURCES ÉCRITES

La porte de Covent, ainsi que l'on nomme toute cette muraille orientale, est mentionnée dans des chartes, des actes notariés, des papiers et des livres. Cependant, pour le Moyen-Age, il ne s'agit jamais du sujet principal du texte. Nous ne connaissons aucun acte qui mentionne sa construction ou une éventuelle réparation. On en parle presque par hasard, pour régler des conflits, comme point de repère lorsqu'il faut localiser des parcelles en vente ou au sein des statuts capitulaires [FIG. 9 **Le coteau sous le mur de Covent photographié par Max Chiffele, avant la construction de la route au pied de la colline.**]

La première mention de la porte de Covent est en effet attestée dans une charte rédigée vers 1162/73 ayant comme objet la manière de régler un conflit⁸.

Puis, en 1318, il est question d'une vigne située sous le rocher de Valère de Covent (*saxum Valerie de Covent*), juste à côté de la vigne *al'Estevenoula* et du Rhône⁹.

Un texte du 16 février 1345 mentionne un verger et un jardin «vers la porte de Covent» et touchant au Rhône ainsi qu'à une terre faisant partie du mont de Tourbillon¹⁰.

En 1347, il est à nouveau question d'une vigne vers la porte de Covent, sous le rocher de Tourbillon et au-dessus de la voie publique menant de la porte de Covent au Rhône¹¹. Ce texte est particulièrement important puisqu'il atteste une voie publique. Peut-être s'agit-il du même chemin que celui cité dans une charte de chancellerie du 11 février 1348 désignant un terrain situé vers la porte de Covent, sous le chemin de Tourbillon qui mène vers *les Plastreyres* (plâtrières?)¹².

Le 9 février 1337, un pré est situé *en porta de Covent* (en = vers?) et proche du Rhône¹³, comme si *en porta de Covent* désignait l'espace autour de la porte.

En période de guerre, la porte de Covent avait aussi une importance stratégique et garantissait la survie des Séduinois.

⁸ ACS, Th. 37-1. CS 14.

⁹ ABS 32/2/b, fol. 16 v (30 novembre 1318), livre du xv^e/xvi^e (?) siècle.

¹⁰ ACS, Th. 53-355.

¹¹ ACS, Min. A 16, p. 99 (6 décembre 1347).

¹² ACS, Th. 53-422.

¹³ ACS, Th. 64-16.



FIG. 9

C'est en effet sans doute par la porte de Covent que passèrent les vivres lors du siège de la ville en 1352. Ceci obligea le comte Vert, Amédée VI, de prendre la ville d'assaut. La chronique de Savoie mentionne un *cret* derrière le château de Tourbillon par lequel les paysans transitaient à pied: «Après la desconfiture et la rotte queust le conte Ame sur les Vallezans, il ala tout droit a toute son armee mettre le siege devant la cite de Syon, et lavironna tellement, que nuls ny pavoit entrer ne yssir, excepte que par le crett dernier du chastel de Turbillion entroyent et yssoyent et les paysans a pie, et ausy ceulx du chastel; et sy sa vittualioyent malgre ceulx de lost, et ses vittuallies ils mespartysoyent a ceulx de la ville. Quant le conte Ame entendist que



FIG. 10

vivres leurs venoyent, il tint conseil et la fust ordonne, que sans plus attendre lon donnast lassaut a la cite»¹⁴.

La chronique éditée en 1552 par Paradin décrit la même situation en parlant d'un canal: «... il consideroit sagement pouvoir prendre plus grand traict, s'il arrestoit gueres: pour cause de l'abondance de vivres qui entroyent dedans, par le canal qui estoit derriere le chasteau de Turbillon. A ceste cause il disposa donner l'assaut en tous costez»¹⁵.

En 1382, lorsque le comte Rouge, Amédée VII, prit la ville de Sion et fit démolir les murs de la cité, les fortifications orientales ne furent pas mentionnées¹⁶.

La paix revenue, la porte de Covent reprit son rôle de point de repère. À la fin du XIV^e siècle, une vigne et un pré sont mentionnés sous le rocher de Valère, vers la porte de *Covent* et au-dessus du Rhône¹⁷.

- ¹⁴ Anciennes Chroniques de Savoie (Historiae Patriae Monumenta t. III. Scriptorum t. I), Turin 1840, p. 274.
- ¹⁵ Chronique de Savoie, éditée par GUILLAUME PARADIN, 1602, 3^e édition, p. 231.
- ¹⁶ Anciennes Chroniques de Savoie, p. 488. Chronique de Savoie, p. 370-71.
- ¹⁷ Cahier de reconnaissances de la confrérie du Saint-Esprit, fin du XIV^e siècle, ACS, R 277 No 21.
- ¹⁸ ANTOINE LUGON, Noms de lieux séduois d'hier et d'aujourd'hui, Sedunum Nostrum 70, Sion 2001, p. 21.
- ¹⁹ AEV, AV 65, fasc. 2, N° 1 (26 mars 1481), N° 2 (1489), N° 3 (1529) et N° 4 (13 août 1530) communiqués par CHRISTINE PAYOT.
- ²⁰ ABS, Tir. 27-95.
- ²¹ LOUIS BLONDEL, Les origines de Sion et son développement urbain au cours des siècles, Vallesia VIII, 1953, p. 41-43. BLONDEL fait référence aux deux documents CS 14 datant de vers 1162/73 et Gremaud III 1417 de 1320, ainsi qu'au seul texte actuellement connu pour la porte ultime (GREMAUD III 1175 = AEV, ATL 17 (PHILIPPE DE TORRENTÉ) no 61 fol. 99).
- ²² FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS, ANTOINE LUGON, Sion jusqu'au XII^e siècle – Acquis, questions et perspectives, Vallesia XL, 1985, p. 18 note 62.

Un siècle plus tard, en 1481, un champ ou une safranière (!) est vendu dans le lieu nommé *en Covent*, derrière le château de Valère, touchant à ses crêtes (les rochers vers la pierre à Venetz?) et s'étendant jusqu'au champ du Chapitre (champ du puits¹⁸?).

C'est probablement la même safranière qui est citée en 1529 au lieu-dit *en Covent*, entre les châteaux de Valère et Tourbillon

[FIG. 10 Un des champs touchant les rochers de Valère près de la porte de Covent].

En 1489, un champ est situé en Covent, vers les *pastumenta* (?), la porte et *lo colliour de Coven* [!] à l'Est, vers le champ du puits du vénérable Chapitre à l'ouest et vers les crêtes¹⁹.

Le 25 juin 1490, un terrain situé en Covent, dans le district, les limites et les franchises du château capitulaire, rapporte annuellement trois deniers au Chapitre. Ce terrain se trouve au-dessus des fortifications et de la porte (*portale*) de Covent et touche du côté ouest aux rochers du château de Valère, du côté sud à la vigne ou culture (*vinea seu colueria*) de Covent et du côté est - au-delà des rochers - à la vigne du Chapitre²⁰.

Toutes ces mentions de la porte de Covent ne donnent aucune information précise permettant de localiser le mur. Dès 1318/45, elles convergent néanmoins pour indiquer un emplacement qui correspond à l'actuel. Peut-on aussi l'admettre pour la charte de 1162/73 qui ne donne aucun indice de lieu?

Dans son étude parue en 1953, LOUIS BLONDEL situe la porte de Covent entre la chapelle de Tous-les-Saints et le sommet de la rue des Châteaux²¹. DUBUIS et LUGON refusent cette hypothèse; elle va en effet à l'encontre des documents que nous venons de citer²². Cependant BLONDEL a raison sur un point: nos fortifications orientales correspondent sans doute à la porte ultime citée en 1302. L'évêque BONIFACE DE CHALLANT, qui a fait ériger le château de Tourbillon, échange à cette époque des terres entre Tourbillon et la *porta ultima* pour agrandir ses possessions au pied de sa nouvelle résidence. Bien que le texte reste assez vague, le lieu de référence n'est vraisemblablement pas une poterne du château de Tourbillon, mais plutôt la porte la plus éloignée de la ville située à l'extrémité orientale du vallon.

LE STATUT DE LA PORTE DE COVENT

La porte de Covent est citée pour la première fois dans une des rares chartes séduvoises du XII^e siècle, datée d'après GREMAUD entre 1162 et 1173 [FIG. 11 **La charte conservée aux Archives du Chapitre cathédral de Sion**]. Dans ce document, l'évêque AMÉDÉE confirme que le Chapitre est propriétaire de l'église de Loèche, l'une des paroisses les plus grandes du diocèse, et stipule qu'en contrepartie il a l'obligation de garder la porte de Covent : à la demande de l'évêque, le Chapitre doit y placer quatre gardes, ou même plus en cas de nécessité²³. La délégation de cette tâche est remarquable si l'on considère que le prince-évêque était responsable des défenses urbaines.



FIG. 11

La charte n'indique pas la date de construction du mur de Covent; cette fortification existait certainement déjà avant le troisième quart du XI^e siècle. La charte règle cependant les responsabilités à la suite d'une nouvelle répartition du pouvoir. Cette première citation de la porte de Covent –d'ailleurs quasiment contemporaine de la première mention du Chapitre en 1163– intervient en effet après une période de changements²⁴. Déjà au XI^e siècle, ou durant la première moitié du XII^e siècle, les chanoines se séparèrent de l'évêque pour former une institution indépendante²⁵. Lors de cette séparation, le Chapitre reçut la colline de Valère jusqu'à Covent, tandis que l'évêque restait propriétaire de la colline de Tourbillon. Puis, au milieu du XII^e siècle, l'église de Sion fut en conflit avec le comte de Savoie et la maison du Grand-Saint-Bernard. Il en résulta une nouvelle répartition des biens entre l'évêque et le Chapitre dont témoigne la charte de 1162/73²⁶.

Pour cette époque, aucun bâtiment n'est attesté sur la colline de Tourbillon (peut-être y avait-il un poste d'observation?). En revanche, sur la colline de Valère, on commence à construire la résidence du Chapitre: l'église, en tout cas le chevet, est terminée vers le milieu du XII^e siècle²⁷ et les chanoines semblent avoir l'obligation de résidence déjà vers 1168²⁸.

Au XII^e siècle, la garde de la porte de Covent était un devoir. Était-elle un fardeau? Difficile à en juger aujourd'hui. Au XIV^e siècle en tout cas, le Chapitre considère la porte comme une propriété capitulaire, sa garde comme un droit seigneurial. Mais ces droits sont contestés par les habitants de Sion et par l'évêque. Les citadins s'occupaient de façon de plus en plus autonome des fortifications de la ville et, s'ils étaient absents, les gens de Salins devaient garder la ville à leur place²⁹.

En 1338, les Sédunois profitèrent de la vacance du siège épiscopal, après la mort d'AYMON DE LA TOUR, pour usurper la garde de la porte de Covent et pour occuper le château épiscopal de Tourbillon. Ils expliquèrent leur acte en prétendant que

²³ ACS, Th. 37-1. CS 14: «[...]

De custodibus, quando
necessitas incubuerit,
exigente episcopo
capitulum iiii / custodes
quos voluerit
et etiam plures,
si necessarium esse
cognoverit, ad portam
de Covent ponet. [...]»

²⁴ CS 13.

²⁵ Le Diocèse de Sion.

L'Archidiocèse de Tarentaise
(*Helvetia sacra*, section 1.
Les archidiocèses et
diocèses vol. 5-),
Bâle 2001, p. 44-51,
56-66, 153-157 et
360-385. CS 2 (1043),
charte CS 4 (1052),
(CS 5 =) Gremaud I 93
(1053), CS 6 (vers 1162/72,
lettre non datée) et CS 10
(1131).

²⁶ CS 7, 9 et 11-16. Gremaud I
128, 160 et 194 (=CS 29).

²⁷ PATRICK ELSIG,
Le château de Valère,
Sedunum Nostrum 12,
2000 Sion.

²⁸ Selon un document
de 1214/16, (CS 34 =)
Gremaud I 230.

²⁹ Gremaud IV 1726 de 1338.

la garde de cette porte leur appartenait comme celle de toutes les autres portes de la cité. Les droits sur Tourbillon étaient motivés par le fait que, avant la construction du château, ils auraient déjà fortifié et gardé la colline. Toutefois, en 1339, les citadins durent se rétracter. Le Chapitre argumenta que Tourbillon lui revenait lors des vacances du siège épiscopal et que la porte de Covent lui appartenait depuis des temps si reculés que personne ne s'en rappelait.³⁰ Néanmoins il fut convenu qu'en cas de crime, les citadins pouvaient mettre une garde à la porte afin d'arrêter le fuyard, en attendant que le Chapitre soit prévenu et qu'il ait renforcé la surveillance.

En juillet 1346, dans le cadre de nouveaux différends entre l'évêque et le Chapitre, une enquête analysa les droits de justice. Il en ressortit que le Chapitre détenait la pleine juridiction et le droit d'asile dans l'enceinte de Valère. Il pouvait emmener les prisonniers à travers la ville et exécuter les peines capitales sur le *prélêt* à l'est du château. Le témoin PIERRE BARBITONSOR déclara que la garde de la porte de Covent appartenait au Chapitre.³¹

Il y avait également des revenus capitulaires destinés à la garde de la porte. Dans le livre de la métairie 2, on apprend par une note rédigée vers juillet 1370, que les gens de Mase payaient un cens pour la garde de la porte³². Mais aucun indice ne nous renseigne sur l'organisation de cette garde.

Aucun texte ne mentionne des travaux d'assainissement de cet important ouvrage.

Au cours du xvii^e et du xviii^e siècle, la ville contesta les droits du Chapitre sur Valère, Covent, Maragnène et Molignon. Cette dispute qui poursuit celle de 1339 est documentée par de nombreuses chartes, lettres, répliques et notes, ainsi que par des inventaires de documents établis pour le procès, tous conservés aux archives de la Bourgeoisie³³. Il semble que l'affaire resta sans résultat jusqu'à la fin de l'ancien régime. En 1702, le nonce apostolique statua que la porte de Covent serait

³⁰ ACS, Tir. 6-12 (1er avril 1339; copie vidimée de l'année 1461 de la charte qui avait été tirée des registres de chancellerie en 1367 (= Gremaud IV 1746 = ABS, Tir. 27-80 (un original?). La porte est nommée *porta Conventus*. Voir aussi la copie vidimée ABS, Tir. 27-86 (25 juillet 1439) et celle aux ACS (= Gremaud VIII 2914).

³¹ ACS, Tir. 6-11 (original) et Tir. 6-12 (copie comprenant aussi le compromis de 1339). Gremaud IV 1911, p. 448.

³² ACS, *livre de la métairie* 2, p. 56.

³³ ABS, Tir. 27.
L'existence de ce fonds m'a été communiquée par CHANTAL AMMANN-DOUBLIEZ.

³⁴ ABS, Tir. 27-278.

³⁵ AEV, *Lettres du Conseil d'Etat de 1858 à 1859*, p. 208-9. *Helvetia Sacra* I/5, p. 89-91 et 390-93.

sous la responsabilité du châtelain de Tourbillon en temps de guerre, sans faire préjudice aux droits du Chapitre auquel la porte serait rendue à la fin de la guerre³⁴. Mais le Chapitre n'accepta pas la décision du nonce apostolique et les disputes continuèrent.

Avec la fin de l'ancien régime, le Chapitre perdit ses fiefs, ses droits seigneuriaux et aussi les droits liés à la porte de Covent. Celle-ci semble cependant rester la propriété du Chapitre jusqu'en 1848. Bien qu'elle n'eût plus aucune utilité militaire elle gardait sa fonction de limite de parcelle et de mur de soutènement. En janvier de cette année, l'Etat confisqua les biens ecclésiastiques. Puis, le 30 juin 1859, le Conseil d'Etat rendit au Chapitre les biens qui n'avaient pas été vendus: «Les jardins de l'enclos à Sion, les champs en Valère, rière Sion, la grange sous Valère, une maison dans la rue de l'église, id. près du théâtre, id. près de la maison de force»³⁵. C'est ainsi que le Chapitre reprit possession de son domaine de Valère. Peut-être avait-il perdu sa porte de Covent lors des ventes effectuées par l'Etat. Ou bien elle était tombée dans l'oubli et comprise dans «les champs en Valère, rière (derrière) Sion». En tout cas, sur le plan cadastral de 1874 [FIG. 8], le Chapitre n'est plus que bordier de son ancienne fortification.

Aujourd'hui, le mur de Covent appartient à des particuliers. En 1959, lorsque les fortifications furent mises sous la protection de l'Etat du Valais, une seule parcelle englobait presque la totalité des vestiges. Vers 1961, elle fut partagée. A l'heure actuelle, plusieurs propriétaires ont la charge de son entretien.





FIG. 12

LA FONCTION DE L'ENCEINTE ORIENTALE

Le mur de Covent jouait, comme les enceintes de la ville en général, un rôle de protection lors de conflits armés [FIG. 12 **La muraille entre les deux couloirs vue depuis le Rhône**]. Il signalait aussi de manière symbolique le statut de la cité. Le voyageur venant du Haut- ou du Bas-Valais voyait de loin les signes du pouvoir partagé entre l'évêque, les citoyens et le Chapitre. En outre, les murs urbains constituaient la limite juridique de la ville ; ici régnait un autre droit qu'à l'extérieur.

Cependant la porte de Covent avait encore une autre fonction. Elle ne menait pas directement en ville, mais d'abord dans un vaste espace occupé uniquement par le château de Valère, par la chapelle de Tous-les-Saints et la maison aujourd'hui disparue du chantre THOMAS DE BLANDRATE et par le château épiscopal de Tourbillon³⁶. Il s'agit de l'espace que les novices du Chapitre n'avaient pas le droit de quitter. Les limites imposées par les statuts du Chapitre datant du 8 mai 1320 sont en effet définies par le palais épiscopal, la chapelle Saint-Genis et la porte de Covent, un périmètre appartenant aux chanoines³⁷ [FIG. DOS DE COUVERTURE **Plan**] Ce périmètre, cédé vers 1100 avec tous les droits de justice par l'évêque à son Chapitre, forma désormais un espace d'immunité ecclésiastique englobant le château capitulaire de Valère et dont la porte de Covent était l'une des limites. On retrouve encore cette même zone comme propriété du Chapitre –malgré certains morcellements– sur le plan cadastral actuel.

Le voyageur pouvait atteindre la ville de Sion en empruntant le chemin de la colline et en passant par la porte de Covent, mais, dans un sens symbolique et juridique, il traversait ainsi d'abord le territoire du Chapitre avant d'entrer dans la cité.

- ³⁶ Gremaud III 1523
(11 juin 1325).
- ³⁷ ACS, Ba 12
(= Gremaud III 1417).
- ³⁸ Dans le cahier de reconnaissances de la confrérie du Saint-Esprit daté de la fin du XIV^e siècle (ACS, R 277 No 16), il est question d'un pré et d'une vigne *apud / portam de Coven*.
- ³⁹ LUGON, Noms de lieux, op. cit., p. 15.
- ⁴⁰ ACS, Calendes 13, p. 80 (*portam Conventus*). ABS, Tir. 27-247 (*portam Conventus et apud portam Covent – 25 novembre 1673 et 8 avril 1669*). ABS, Tir. 99-13 (*Conventus – Extraits de textes allant de 1673 à 1800/32 sur une vigne sous la porte de Covent avec un dessin*).
- ⁴¹ HENRI JACCARD, *Essai de toponymie* (Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande, 2^e série, t. VII), Lausanne 1906, p. 117-118.

LA SIGNIFICATION DU NOM «COVENT»

Le nom *porta de Covent* (ou *porta de Couent*), *porta de Coven*, *porta conventus* et *saxum Valerie de Covent* ainsi que la dénomination d'un pré en *porta de Covent* intrigue les historiens³⁸.

Le mot latin *conventus* signifie couvent ou assemblée. ANTOINE LUGON en déduit que le nom a un rapport avec le propriétaire des lieux, le Chapitre de Sion, constituant une assemblée, un *conventus*³⁹. En effet, en patois de Lens, *covein* et *covan*, son pendant ancien selon le glossaire des patois romands, ont la même signification que le mot latin *conventus*. Cette association de mots est ancienne. En 1461, un copiste transcrit l'accord de 1339 et l'enquête de 1346 en remplaçant le mot *Covent* par *Conventus*. Jusqu'en 1800/1832 les textes utilisent d'ailleurs les deux termes⁴⁰.

Dans cette logique, le nom de Covent pourrait correspondre au Chapitre (l'assemblée des chanoines), au château de Valère (le couvent des chanoines), ou à l'ensemble de la propriété du Chapitre sur la colline de Valère.

D'autre part, à regarder les appellations des autres portes, celle de Savièse, de Loèche, ou de Conthey, le nom fait référence au lieu de destination. Faut-il penser à un hameau disparu, à un couvent situé à l'est de la ville, ou dans les alentours les plus proches de la porte de Covent? Il y aurait aussi une autre explication. Selon l'essai de toponymie de HENRI JACCARD paru en 1906, les noms de lieux tel que Couvet, Covet ou les Covats viendraient de *cowet*, synonyme de cuve, désignant un endroit creux⁴¹. Bien que, vers la porte de Covent, le terrain s'incline rapidement vers la plaine, cette explication ne semble pas pertinente.



FIG. 13



FIG. 14



FIG. 15



FIG. 16

LE MUR DE COVENT AUJOURD'HUI

La visite des vestiges commence par la montée de la rue des Châteaux à travers la cité médiévale, où les maisons se succèdent sans laisser d'espace. Au sommet de la pente, l'occupation du territoire change subitement: un vaste espace rural avec des parcelles de vignes, de prés et de vergers s'ouvre au promeneur [FIG. 13 **Entre Valère et Tourbillon, le champ du puits**]. En longeant le vallon, on se croirait loin du monde, dans un lieu privilégié protégé par les murailles du château de Tourbillon qui sillonnent la colline nord et celles de Valère qui dominent la colline au sud. Entre les deux, un long mur barre le vallon, là où le rocher est franchissable.

Le mur est implanté en contrebas du col, au sommet de deux dévaloirs qui descendent jusqu'au Rhône [FIG. 9]; un emplacement idéal pour défendre le site. La muraille est encore conservée sur une longueur d'environ 120 mètres. Bien qu'en mauvais état, on distingue encore parfaitement une maçonnerie couronnée d'un crénelage et dotée, sur certains tronçons, de meurtrières, des ouvertures étroites permettant de surveiller la pente en contrebas de l'enceinte.

L'alignement du mur suit la découpe du terrain et traverse deux dévaloirs. Entre ces deux couloirs, l'enceinte s'avance sur l'arête rocheuse et forme deux éléments de défense particuliers: une tour carrée et un bastion rectangulaire allongé. [FIG. 14 **La porte de Covent vue depuis le haut**].

La petite tour carrée domine le vallon sud. Transformé en guérite, ce bâtiment a été agrandi en 1961⁴². [FIG. 15 **l'ancienne guérite documentée en 1959**] [FIG. 16 **... et la guérite aujourd'hui**]. Sans une analyse détaillée des maçonneries, il est difficile d'interpréter cette intéressante construction. Certains aménagements, notamment la porte visible sur la face extérieure de l'enceinte et les deux baies de style néo-roman, sont sans doute contemporains de la phase «guérite». [FIG. 17 **La guérite**

⁴² AC Sion, Mae 1683.

⁴³ OMH, dossier C136-1402, rapport et croquis.

⁴⁴ OMH, dossier C136-1402, correspondance.

vue depuis le pied de la muraille]. D'autres éléments, comme les armoiries de la ville sculptées sur une pierre prise dans ses maçonneries, pourraient cependant être contemporains de la tour. FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS, qui documente en 1959 la guérite avant son agrandissement, affirme avoir vu une porte bouchée dont il est convaincu qu'il s'agissait de la porte de Covent⁴³.

Au nord de la tour, le mur est défendu par un crénelage qui a souffert au fil des ans. Une porte récente permet de passer de l'autre côté de l'enceinte et d'atteindre les vignes en contrebas. [FIG. 18 **La face extérieure de l'enceinte. A gauche, la porte récente percée dans le mur, à droite le bastion rectangulaire**]

Le bastion saillant, rectangulaire, doté de meurtrières et d'un crénelage, protège le vallon nord. Aménagé comme une tour flanquante, ouverte à la gorge, avec un mur légèrement plus haut que dans les parties voisines, ce poste d'observation était probablement abrité par une toiture [FIG. 19 **Le bastion documenté en 1959**] [FIG. 20 **... et aujourd'hui recouvert de végétation**]

Puis un mur imposant franchit le profond vallon nord. La muraille est conservée jusqu'au niveau des meurtrières. Le crénelage a cependant disparu. Le visiteur attentif remarquera qu'ici une grande partie du mur est moderne. Dans une lettre du 12 avril 1955, MAURICE ZERMATTEN informe le conseiller d'Etat GROSS, président de la Commission des Monuments Historiques: «Les pluies diluviennes de février n'ont pas manqué de porter atteinte à quelques-uns de nos monuments. C'est ainsi que le rempart qui fermait la selle Valère-Tourbillon à l'est s'est écroulé sur une largeur de 21 m et a été emporté jusqu'au Rhône»⁴⁴. [FIG. 21 **Le mur au nord du bastion en 1959**] [FIG. 22 **... et après sa restauration en 2009**].

En 1959, FRANCOIS-OLIVIER DUBUIS, alors responsable des monuments historiques depuis une année, commente l'état déplorable du mur dans un rapport illustré. [FIG. 23 **F.-O. Dubuis, croquis commenté du 1er avril 1959**]. Il reconnaît cependant



FIG. 17

FIG. 18





FIG. 19, 20



FIG. 21



FIG. 22

l'importance des vestiges qu'il date, dans leur partie la plus ancienne, du XIV^e siècle et les fait classer en tant que monument historique⁴⁵.

En hiver 1960/61, le tronçon effondré est remplacé par une nouvelle maçonnerie au couronnement neutre, tout en restant plus bas que le mur ancien. Ce dernier n'est cependant pas consolidé.

De l'autre côté du vallon nord, le mur d'enceinte remonte sur l'arête du rocher. On distingue une petite porte s'ouvrant sur un escalier permettant de franchir la vire rocheuse [FIG. 22]. Au delà de la porte, l'ancienne muraille continue encore sur quelques mètres, puis elle est remplacée par un mur de vigne moderne. [FIG. 24 **La muraille sur le versant nord du vallon**].

Il est difficile d'apprécier le mur d'enceinte dans l'état actuel. Les vestiges sont recouverts de lierre et de buissons; les brèches non consolidées s'agrandissent d'avantage; les racines et les intempéries rongent les maçonneries. En outre, depuis le haut, le mur semble de faible hauteur, puisque le niveau intérieur a été surélevé pour l'aménagement des vignes [FIG. 25 **Tout l'ouvrage vu depuis Tourbillon**]. Mais cette image trompe. En effet, vue depuis le bas, on découvre une muraille infranchissable, d'une hauteur impressionnante, qui mérite d'être conservée et mise en valeur.



FIG. 25

⁴⁵ OMH, dossier C136-1402, rapport, croquis et photos.

⁴⁶ Gremaud I 360 (1229). Vallesia LIV, 1999, p. 341-45, Vallesia LII, 1997, p. 458 et Vallesia XLIV, 1989, p. 381-382.

⁴⁷ FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS, ANTOINE LUGON, *Sion jusqu'au XII^e siècle*, p. 11-25.
FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS, ANTOINE LUGON, *Sion jusqu'au XVIII^e siècle, état de la recherche et hypothèses de travail, 1788-1988*. *Sion – La part du feu – Urbanisme et société après le grande incendie*, Sion 1988. p. 15-28.
FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS, ANTOINE LUGON, *Inventaire topographique des maisons aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Vallesia XXXV^e, 1980, p. 370-371. ABS 25 – 2 / n^o 1 et ACS Th. 74, n^o 156 (4 mai 1338).

VERS UNE RÉHABILITATION DE L'ENCEINTE ORIENTALE ?

A travers les sources écrites, l'iconographie et les vestiges en place, nous avons donné un premier aperçu de cette ancienne enceinte orientale de la ville qui, dès le XII^e siècle semble avoir existé à l'emplacement des vestiges actuels, ou à proximité. Deux approches complémentaires mériteraient cependant d'être approfondies.

La première est de caractère historique. Si l'agrandissement de l'enceinte urbaine a été étudié dans ses grandes lignes par les historiens FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS et ANTOINE LUGON, puis complété par les découvertes archéologiques récentes, le rapport avec le mur de Covent n'a pas encore fait l'objet d'une étude complète. A-t-il coexisté avec l'enceinte hypothétique de la cité dont un mur du V^e ou VI^e siècle aurait été localisé sous l'église des Jésuites (les textes parlent de la porte de Tornafoz)? Ou plutôt avec la deuxième fortification datée vers 1100 longeant le bord de la Sionne et évoquée par les allusions des notaires? Y avait-il un lien entre l'aménagement du mur de Covent et l'agrandissement de la ville sur le versant droit de la Sionne, d'abord au nord, par un mur d'enceinte entourant dès le XII^e siècle la cathédrale et l'église St-Théodule (remplaçant peut-être une clôture plus ancienne in/de Palacio/Palatio⁴⁶), puis au sud, où l'enceinte est citée dès la fin du XIII^e ou le début du XIV^e siècle⁴⁷?



La deuxième approche est de caractère archéologique. Une analyse fine des maçonneries permettra d'étudier leur appareil, de détecter les traces des ouvertures, et de distinguer les parties primitives des réparations. Des sondages ponctuels confirmeront ou infirmeront les alignements là où l'élévation hors sol a disparu. Cette analyse aidera sans doute à mieux dater les vestiges.

Un relevé précis du plan et des élévations permettra en outre d'insérer le tronçon de mur dans la topographie défensive complexe de Valère et Tourbillon. Une prospection des pentes à la recherches d'autres maçonneries oubliées complètera l'étude.

FIG. 26



Ces travaux de terrain nécessiteront la pose d'échafaudages pour un nettoyage des maçonneries qui devront en même temps être consolidées. Leur remise en état donnera cependant un tout autre impact à ce versant de la ville en accentuant la muraille qui, aujourd'hui, se perd dans la végétation.

Une fois assaini, le mur de Covent pourrait également être intégré dans un parcours touristique et didactique dédié à la ville médiévale, aux châteaux de Valère et de Tourbillon, ou encore, aux curiosités naturelles, notamment à la «Pierre à Venetz» toute proche. [FIG. 26 **Les collines de Sion vues du sud-est: la muraille de Covent barre le vallon entre les châteaux de Valère et de Tourbillon**]



CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

Archives de la Bourgeoisie de Sion

- › ABS, Tir. 99-13.
Photo F. Burlet **7**

Archives du Chapitre cathédral

- › ACS Th. 37-1, p. 51.
Photo F. Burlet **11**

Archives de l'Etat du Valais

- › AEV-Louis de Riedmatten, P19, extrait. Photo F. Burlet **6**
- › d'après un tirage conservé au centre de documentation de la Cible **9**

Archives de la Ville de Sion

- › AC Sion, S5-3 (116) **8**

Bourgeoisie de Sion, Hôtel de ville

- › photo Service des bâtiments, monuments et archéologie (OMAH) **5**

Burlet, Fabrice

- › **12, 13, 16, 17, 18, 20, 25**

Fardey, Martin

- › **2, 10, 14, 22, 26**

Gattlen, Anton

- › L'estampe topographique du Valais, 1, Martigny 1987 **1, 3**

Musée cantonal des beaux-arts, cabinet des estampes

- › tiré d'après «La part du feu», fig. 1 **4**

Service des bâtiments, monuments et archéologie

- › OMH, C136-1402.
Photo R. Bucher **24**

- › OMH, C136-1402.

Photos et croquis

F.-O. Dubuis **15, 19, 21, 23**

ABRÉVIATIONS

Archives

ABS

Archives de la Bourgeoisie de Sion (déposées aux Archives de l'Etat du Valais)

ACS

Archives du Chapitre cathédral de Sion

AC Sion

Archives de la Ville de Sion

AEV

Archives de l'Etat du Valais

OMAH

Archives des monuments d'art et d'histoire

OMH

Archives des monuments historiques

Recueils de documents

CS

JEAN GREMAUD, Chartes Sédunoises, in: *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande*, t. XVIII, Lausanne 1863, p. 337-459.

Gremaud

JEAN GREMAUD, Documents relatifs à l'histoire du Vallais, in: *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande*, t. XXIX-XXXIII et XXXVII-XXXIX, Lausanne 1875-1884 et 1893-1898.

© 2012

Sedunum Nostrum

Rédaction

FABRICE BURLET

Conception graphique

mise en page

KARIN PALAZZOLO,

Lausanne

Impression

IMPRIMERIE CONSTANTIN, Sion